

Le comité sénatorial permanent des transports et communications

Témoignages

Le jeudi 11 mars 1971

Le Comité sénatorial permanent des Transports et Communications se réunit pour l'examen du bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines obligations qu'émettra Air Canada».

Le sénateur Hédard Robichaud (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, nous passons ce matin au bill C-186. Mais auparavant, je souhaiterai en votre nom la bienvenue au nouveau greffier du Comité et je vous signale que nous aurons à adopter certaines motions concernant l'impression des documents.

Le sénateur Smith: Monsieur le président, madame Pritchard, greffier du Comité, a occupé pendant plusieurs années d'autres postes de grande responsabilité au Sénat. Il y a lieu de noter qu'elle est la première femme greffier de Comité au Sénat, bien que le précédent ait déjà été créé à la Chambre des communes.

Mme A. Pritchard (greffier du Comité): Merci beaucoup.

Le président suppléant: Je connais M^{me} Pritchard depuis des années, car j'ai eu l'honneur de l'avoir comme secrétaire.

Le bill C-186 a trait aux dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada.

Nous avons avec nous ce matin M. R. T. Vaughan, C.R., vice-président et secrétaire d'Air Canada et des Chemins de fer nationaux du Canada, accompagné de M. G. M. Cooper, conseil général du CN, M. S. D. H. Thomas, contrôleur adjoint du budget et de la statistique, et M. W. G. Clevely, coordonnateur des budgets de dépenses d'établissement. D'ordinaire, les représentants des Chemins de fer nationaux sont appelés à nous faire un exposé de la situation avant qu'on leur pose certaines questions. Monsieur Vaughan, vous avez la parole.

M. R. T. Vaughan (vice-président et secrétaire du CN): Merci, monsieur le président et messieurs les sénateurs.

Le sénateur Benidickson: Avant d'entendre M. Vaughan, je ferai remarquer que lors de l'étude de bill par le Comité de la Chambre des communes, le ministre fut le seul témoin. Est-ce exact?

M. Vaughan: Nous n'y étions pas, mais me permettez-vous une explication? Généralement, autrefois, les sociétés étaient représentées au Comité de la Chambre des communes chargé d'examiner les rapports et les budgets annuels

une fois approuvés par le gouverneur en conseil. Après cela, le projet de loi est présenté à l'autre Chambre et vous avez eu vous-même l'occasion d'en faire voter l'adoption. Ces projets de loi n'avaient jamais encore été renvoyés à un comité. La tradition voulait qu'après avoir été adoptés par la Chambre des communes, ces bills soient subséquemment étudiés par le Sénat et son comité, selon la procédure ordinaire. Traditionnellement, nous nous présentons devant le Comité pour éviter la répétition des explications. C'est la raison de cette procédure.

Mais les règles de la procédure parlementaire ayant été modifiées, tout bill doit être renvoyé à l'examen d'un comité de la Chambre des communes, sauf sans les cas d'approbation unanime. Dans le cas présent, on ne nous a pas demandé de comparaître devant le comité, vu que nous devions nous présenter une semaine ou deux après pour l'examen de notre rapport annuel. C'est ce qui explique la méthode suivie. De même, Air Canada devra comparaître lors de l'examen de son rapport annuel.

Le sénateur Benidickson: Vous vous présentez ici selon la promesse que le Ministre avait faite au comité de l'autre Chambre où il a été le seul témoin entendu.

M. Vaughan: C'est exact.

Le sénateur Benidickson: Il a dit aussi qu'il était urgent d'adopter ce bill, vu vos opérations de financement et l'échéance de certains paiements relatifs aux dépenses faites en 1970, ainsi que des dépenses du 1^{er} janvier au 30 juin 1971. C'est pourquoi, devant l'urgence de la situation, il a promis que les questions normales concernant les opérations et le financement des sociétés de la Couronne seraient posées au Comité de l'autre Chambre.

Le président suppléant: Sénateur Benidickson, je ne voudrais pas vous interrompre, mais ne serait-il pas préférable d'entendre d'abord l'exposé de M. Vaughan, avant d'aborder ce sujet?

Le sénateur Benidickson: Je ferai remarquer respectueusement, monsieur le président, qu'il y a lieu de signaler aux membres du Comité que nous adoptons aujourd'hui une procédure tout à fait nouvelle.

Le président suppléant: Je crois qu'auparavant, les honorables sénateurs ont toujours entendu les représentants du CN et d'Air Canada lorsque des bills semblables ont été examinés par le Comité.

Le sénateur Smith: Toujours, sans exception, d'après ma propre expérience qui remonte à plusieurs années.

M. Vaughan: Je tentais d'expliquer que lorsque le sénateur Benidickson était chargé de faire adopter ces bills par la Chambre des communes, les Chemins de fer nationaux se faisaient représenter au comité chargé d'examiner leur rapport annuel.